



Beaumont

Chemilly Sur Yonne

Héry

Mont Saint Sulpice

Ormoy

Seignelay

RAPPORT ANNUEL
2013

QUALITE et PRIX du SERVICE PUBLIC de la COLLECTE et du TRAITEMENT des ORDURES MENAGERES

COMMUNAUTE DE COMMUNE DU SEIGNELOIS

Approuvé par le Comité Communautaire le

PREAMBULE

La Communauté de Communes du SEIGNELOIS a été créée le 30 décembre 1993, avec 5 communes :
Beaumont, Chemilly sur Yonne, Mont Saint Sulpice, Ormoy et Seignelay.

Dates importantes :

- Mars 2008 : Création de la Déchèterie à Seignelay et signature de la convention avec la commune d'Héry pour l'utilisation de la déchèterie.
- 2001 : Signature des conventions avec EcoFolio (REP Papier), EcoTLC (REP Textile)
- Janvier 2012 : Signature du nouveau barème avec EcoEmballage
- Février 2012 : Extension de la déchèterie pour recevoir de nouvelles bennes (bois, placoplatre...)
- Janvier 2013 : Extension du périmètre de la Communauté avec les communes de Bellechaume, Briennon-sur-Armançon, Champlost, Esonn, Mercy, et Venizy (service assuré par le Syndicat Mixte du Sud de la Forêt d'Othe) et la commune d'Héry (service assuré par la Communauté)
- Juin 2013 : Installation de nouvelles bornes EcoTextile
- Juillet 2013 : 1^{er} opération « Composteur »

Conformément aux dispositions du décret N° 2000 –404 du 11 Mai 2000, relatif aux rapports annuels sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, ce document présente les indicateurs techniques et financiers du service portant sur l'exercice 2013.

Il tient compte des **chiffres réels** de l'année civile 2013 en tonnages et en coûts.

Ce rapport annuel est présenté à l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Seignelois, puis fait l'objet d'une communication par le Président à chaque commune membre au sein de son conseil communautaire.

PRESENTATION DU SERVICE

La Communauté de Commune du SEIGNELOIS exerce la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Il regroupe 6 communes, pour une population totale de 6 607 habitants (chiffre au 1^{er} janvier 2011).

Communes	Nbre d'habitants Pop. totale	% de la population
BEAUMONT	617	9.34 %
CHEMILLY SUR YONNE	984	14.89 %
HERY	1 889	28.59 %
MONT SAINT SULPICE	815	12.34 %
ORMOY	711	10.76 %
SEIGNELAY	1 591	24.08 %
TOTAL	6 607 hab	100,00 %

Représentant environ 3 300 foyers sur l'ensemble du territoire.

C'est cette population totale qui servira de base de calcul de l'ensemble des ratios calculés dans le présent rapport.

1 - LE MARCHE DE SERVICE

A l'issue de l'appel d'offre et de la procédure administrative les marchés ont été attribués de la façon suivante :

Lot N° 1 Collecte des Ordures Ménagères	Sté VEOLIA
Lot N° 2 Traitement des Ordures Ménagères	Sté COVED
Lot N° 3 Collecte des Recyclables	Sté COVED
Lot N° 4 Traitement des recyclables	Sté SOREPAR
Lot N° 5 Collecte et acheminement du Verre	Sté SOREPAR

2 - LA PRODUCTION GLOBALE

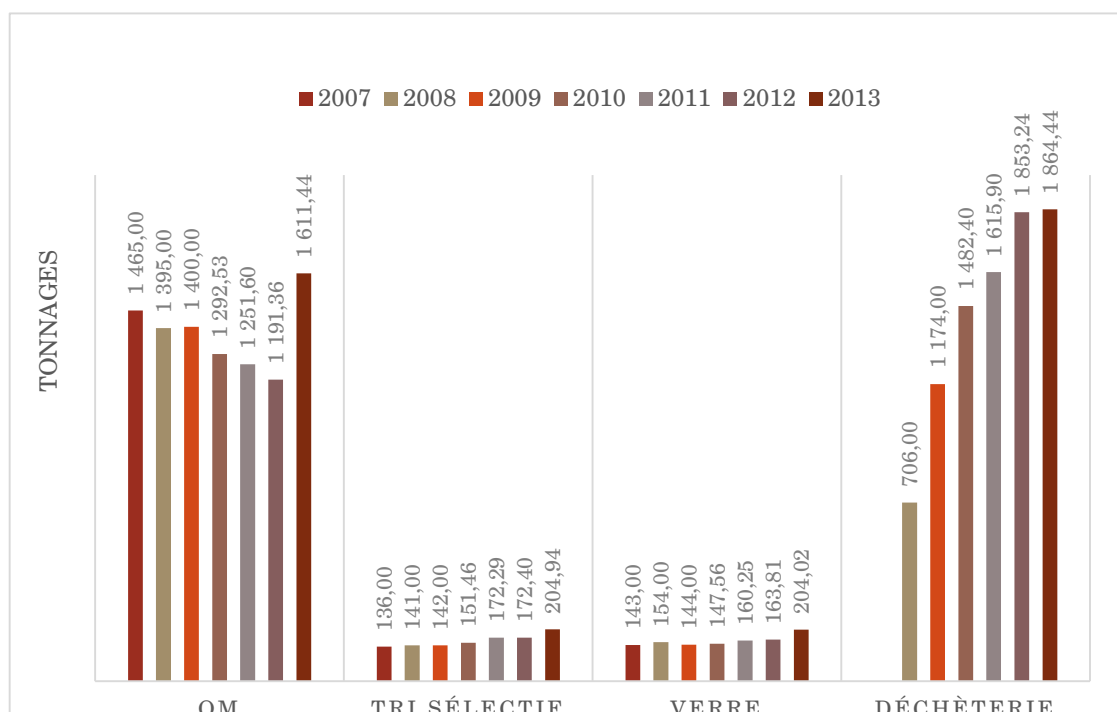
En 2013, c'est **3 884.84 Tonnes** de déchets qui ont été collectés sur le territoire de la Communauté de Commune, comprenant l'ensemble des flux pris en charge au porte à porte ou en apport volontaire.

Cela représente une augmentation d'environ **13.73 %** du tonnage par rapport à 2012.

	Tonnages collectés en 2013 (T)	Tonnages collectés en 2012 (T)
Ordures ménagères, encombrants et refus de tri	1 611.44	1 191.36
Tri sélectif – Corps creux – Corps Plats	204.94	172.40
Verre	204.02	163.81
Déchèterie	1 864.44	1 853.24
TOTAL	3 884.84	3 380.81

Ces tonnages donnent un ratio de (3 884.84/6 607 hab) **587.99 kg/an/habitant** tous déchets confondus.

Comparatif des tonnages collectés par flux entre 2007 et 2013



On constate une stabilité des tonnages déposés à la déchèterie, une forte augmentation des tonnages des OM, une relative stabilité des tonnages pour le tri sélectif et le verre.

Sur les **3 884.84 tonnes** de déchets collectés en totalité en 2013, **480.85 tonnes** ont été valorisées (déchèterie comprise), soit une valorisation moyenne de **72.78 kg /an/habitant**.

La part valorisée correspond à tous les déchets qui ont été expédiés vers une filière spécifique de recyclage, pour lesquels, la Communauté perçoit une rémunération. Le taux de valorisation global atteint **12.38 %** du gisement des déchets. (L'idéal serait 24 % soit 932.36 T)

	Tonnage collecté	Tonnage valorisé
Ordures ménagères, encombrants et refus de tri	1 611.44	Pas de valorisation
Tri sélectif	204.94	170.57
Verre	204.02	189.68
Déchèterie	1 864.44	120.60
TOTAL	3 884.84	480.85 – 12.38 %



ORDURES MENAGERES et ASSIMILES

I - GENERALITES

La collecte des ordures ménagères et leur évacuation vers le centre d'enfouissement de Duchy en début d'année puis vers le quai de transfert d'Ormoiy, via Champigny, concernent toutes les voies publiques ou privées ouvertes à la circulation.

Il s'y ajoute les déchets ultimes résultant du refus de tri issu du tri sélectif et de la collecte des encombrants en porte à porte pour la Commune d'Héry.

2 - INDICATEURS TECHNIQUES

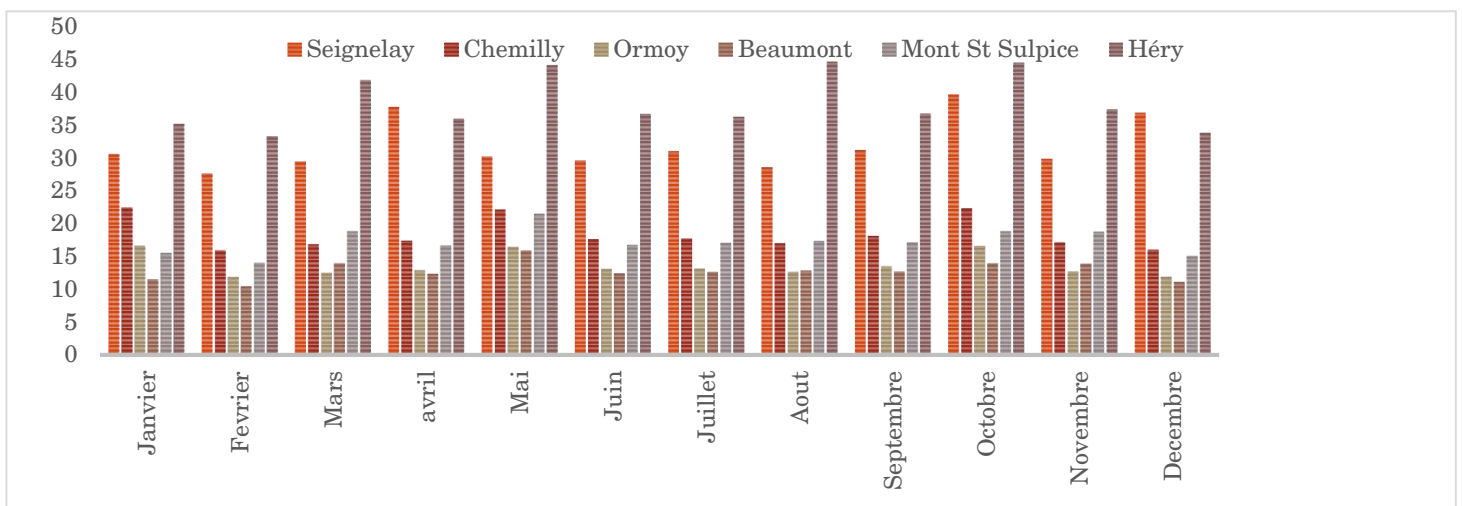
a) Tonnages collectés en ordures ménagères

Pour l'année 2013, **1 590.51 tonnes** d'ordures ménagères (dont **460.94 Tonnes** pour Héry) ont été collectées en porte à porte **soit 399.15 tonnes de plus**.

Le ratio moyen de la production d'ordures ménagères par habitant pour 2013 est de **240.73 kg/an/habitant**, soit une baisse de 10.19 % par rapport à 2012.

La moyenne nationale est de l'ordre de 390 kg/an/hab. (source ADEME)

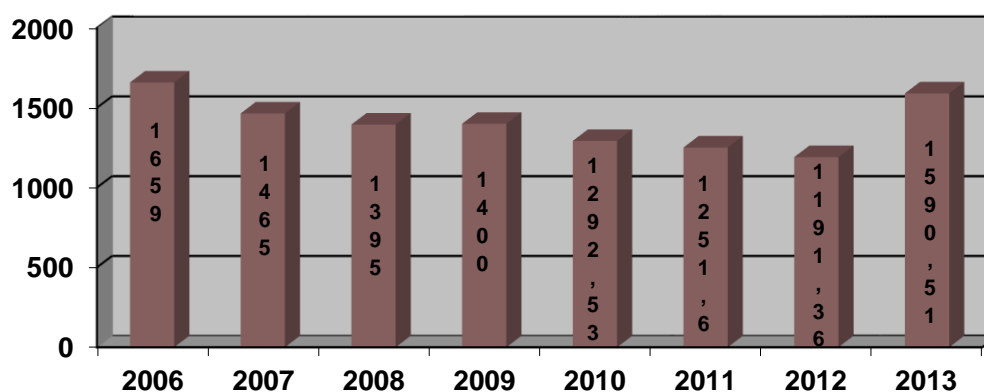
Tonnage des OM collectés par mois et par commune



Tonnage collecté en 2013 par Commune

	Total des OM collectées en 2013	Ratio / commune 2013 en kg	Ratios/ commune 2012 en kg	Différence entre 2012 – 2013 en kg	Différence entre 2012 – 2013 en %
BEAUMONT	154.22	249.95	282.38	-32.43	-11.48%
CHEMILLY SUR YONNE	221.02	224.61	259.00	-34.39	-13.28%
HERY	460.94	244.01	262.76	-18.75	-7.14%
MONT SAINT SULPICE	207.68	254.57	289.80	-35.23	-12.16%
ORMOY	163.61	230.11	259.00	-28.89	-11.15%
SEIGNELAY	383.05	240.76	255.30	-14.54	-5.70%
TOTAL	1 590.51 T	Moyen : 240.73 kg/an/hab	Moyen : 268.04 kg/an/hab	Moyen : -27.31 kg	Moyen : -10.19 %

Collecte total entre 2006 et 2013

*b) Traitement des ordures ménagères et assimilés*

Les démarches administratives visant à l'extension du Centre d'Enfouissement de Duchy n'ayant pas abouties au courant de l'année 2012, les déchets de la Communauté ont été dirigés à Champigny par le biais du quai de transfert situé à Ormoy.

Il est réalisé par l'entreprise COVED.

Il représente pour l'année 2013, **1 611.44** tonnes, qui se répartissent comme suit :

	Tonnages collectés 2013	Tonnages collectés 2012
OM	1 590.51 T	1 191.36 T
Refus de tri issu du tri sélectif = le tri mal effectué	7.029 T	7.029 T
Encombrants Héry	13.9 T	
Total	1 611.44 T	1 198.39 T

3 - INDICATEURS FINANCIERS

Le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilés représente la dépense principale de fonctionnement de la Communauté.

Les couts de collecte et de traitement des encombrants d’Héry en porte à porte sont pris en compte dans la ligne collecte des OM.

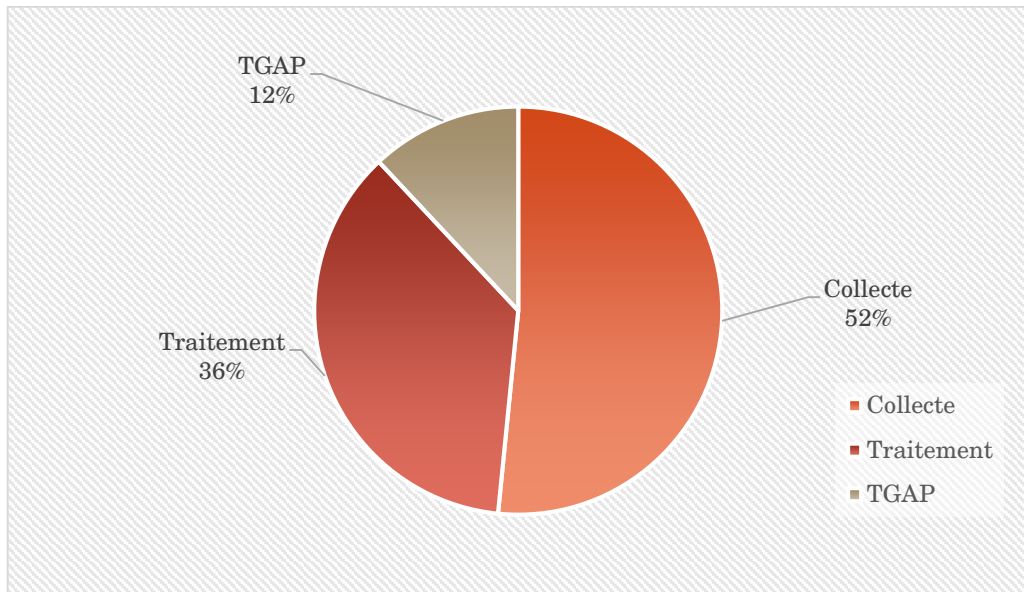
Ainsi, le coût global est de 298 932.84 € pour l’année 2013 soit une hausse de 87 761.16 € par rapport à 2012.

Coût total des OM en € H.T

	COLLECTE	TRAITEMENT	TGAP
Collecte des OM	154 204.52 €	107 993.64 €	35 490.98 €
Coût du traitement des refus de tri issu du tri sélectif		937.90 €	305.8€
TOTAL	154 204.52 €	108 931.54 €	35 796.78 €
Total général	298 932.84 €		

L’augmentation est due à une révision du prix de la collecte des ordures ménagères par rapport à 2012 et une hausse de TGAP. (20 € H.T/ Tonne en 2012 et 22 € H.T/Tonne en 2013);

Le coût est de (298 932.84 / 6 607 hab) soit **45.24 €/an/hab.**

Répartition des dépenses liées aux Ordures ménagères

4 - OBSERVATIONS SUR LE SERVICE

L'intégration de la commune d'Hery dans la Communauté a fait augmenter le tonnage global et le cout du service.

Il convient d'insister sur l'augmentation importante de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui en 2013 est à 22 € pour atteindre 40 € d'ici 2015.

Le TRI SELECTIF

1 – GENERALITES

La collecte est en apport volontaire pour l'ensemble du territoire par le biais des containers étant mis à la disposition dans chaque commune.

C'est la Sté COVED qui est attributaire du marché.

2 - INDICATEURS TECHNIQUES

a) La Collecte des recyclables

L'ensemble de la collecte mise en place sur le territoire a permis de collecter **204.94 tonnes** de matériaux, soit une augmentation de **32.54 tonnes** de matériaux.

La quantité moyenne par habitant est de (204.94/6 607 hab) **31.02 kg/an/habitant**.

	Tonnage par commune	Ratio /hab en kg 2013	Ratio /hab en kg 2012	Différence entre 2012 – 2013 en kg	Différence entre 2012 – 2013 en %
BEAUMONT	17.53	28.41	32.24	-3.83	-11.88 %
CHEMILLY SUR YONNE	35.67	36.25	37.32	-1.07	-2.87 %
HERY	37.56	19.88	21.09	-1.21	-5.74 %
MONT SAINT SULPICE	24.96	30.63	40.35	-9.72	-24.09 %
ORMOY	22.34	31.42	36.09	-4.67	-12.94 %
SEIGNELAY	66.88	42.04	40.97	+2.61	+ 2.54 %
Moyenne / Habitant	204.94	31.02	34.68	-3.66	-10.55 %

b) Refus de Tri

Après leur collecte, les papiers journaux et emballages sont acheminés au centre de tri de la Sté SOREPAR.

Les flux de produits sont envoyés sur les chaînes de tri, les déchets sont séparés par matière, puis mis en balle avant d'être expédiés vers les filières de recyclage.

Les flux refusés (mauvais tri sélectif) sont dirigés au centre d'enfouissement. Pour l'année 2013, sur les 204.94 tonnes collectées, ils représentent **7.029 tonnes** soit 3.42 %.

c) Valorisation

Eco Emballage est l'organisme qui permet à la Communauté d'être subventionné. Notre barème a évolué et permet une augmentation de la valorisation, donc des subventions.

La Collectivité a fait le choix de confier la gestion de la revente des matériaux aux repreneurs agréés d'Eco Emballage.

Il convient donc de tenir compte de la valorisation par les différentes filières, elles représentent :

		Tonnage valorisé
Valorplast	Plastiques	20.935
Revipac	Cartons EMR + Tetra	28.23
Arcelor Mittal	Acier	7.35
Regeal-Affimet	Alu	
Sorepar	Papier	114.051
TOTAL		170.57 T

La différence entre le tonnage collecté et le tonnage valorisé est dû au refus de tri. Cet écart provient aussi du fait que les tonnages collectés à l'année N sont valorisés à l'année N+1.

5 - INDICATEURS FINANCIERS

Le coût du traitement des déchets issus du tri sélectif s'élève à **43 041.11 € HT**.

DEPENSES		RECETTES	
<i>Libellé</i>	<i>Montant H.T</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
Collecte	16 526.40 €	Eco Emballage	25 546.07 €
Traitement	26 514.71 €	Ecofolio	4 066.57 €
		Produit de la Valorisation	9 285.45 €
Total	43 041.11 €		38 898.09 €

Soit un total $(43\,041.11 - 38\,898.09) / 6\,607 = 0.63$ €/an/habitant.

COLLECTE et ACHEMINEMENT du VERRE

1 – GENERALITES

La collecte et l'acheminement du verre se fait pour la totalité du territoire par la société SOREPAR à raison d'un passage/mois.

2 -INDICATEURS TECHNIQUES

La collecte du verre s'effectue obligatoirement en apport volontaire, des containers étant mis à la disposition dans chaque commune.

Le tonnage collecté pour l'année est de **204.02 T/an** soit (204.02/6 607 hab) **30.88 kg/an/hab.**

	Tonnage par commune	Ratio /hab en kg 2013	Ratio /hab en kg 2012	Différence entre 2012 – 2013 en kg	Différence entre 2012 – 2013 en %
BEAUMONT	16.53	26.79	26.96	-0.17	-0.63 %
CHEMILLY SUR YONNE	26.64	27.08	37.69	-10.61	-28.15 %
HERY	38.89	20.59	18.23	+2.36	+12.95 %
MONT SAINT SULPICE	27.63	33.91	33.76	+0.15	+0.44 %
ORMOY	23.18	32.60	31.81	+0.79	+2.48 %
SEIGNELAY	71.14	44.72	42.28	+2.44	+5.77 %
Moyenne / Habitant	204.02	30.88	38.15	-7.27	-19.06 %

Le tonnage valorisé est de **189.68 T.**

3 - INDICATEURS FINANCIERS

Le coût de traitement du verre pour l'année 2013 est au total de 7 141.43 € H.T. /an.

La valorisation des verres en 2013 représente 4 125.54 €

Soit un coût ramené à (3 015.89 €/6 607 hab) soit 0,46 € /an/habitant.

LA DECHETERIE

1 - GENERALITES

La déchèterie est un site aménagé ouvert au public et aux professionnels pour le dépôt sélectif de déchets qui ne peuvent être éliminés d'une manière satisfaisante par la collecte traditionnelle des déchets ménagers ou des espaces de tri du fait de leur encombrement, de leur nature ou de leur quantité.

Elle a pour objet de :

- * permettre aux habitants d'évacuer, dans de bonnes conditions, les déchets non collectés par le service des ordures ménagères et supprimer les dépôts sauvages.
- * économiser les matières premières en recyclant certains déchets et en les valorisant : papiers, cartons, ferrailles, déchets verts, huiles moteur usagées, verres, etc.....
- * et pour vocation de supprimer la collecte des encombrants.

Depuis Mars 2008, la Communauté met à la disposition des habitants du territoire, une déchèterie gardiennée, situés sur la commune de Seignelay.

HORAIRES D'OUVERTURE

	Horaires d'Été Du 1 ^{er} Avril au 30 Septembre	Horaires d'Hiver du 1 ^{er} Octobre au 31 mars
Mardi, Mercredi et Vendredi	de 14 h 00 à 19 h 00	de 14 h 00 à 17 h 00
Samedi	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

La déchèterie est fermée les jours fériés.

La déchèterie est rendue inaccessible au public en dehors des heures d'ouverture.

Elle accueille gratuitement les déchets des particuliers à raison de 1m³ par habitant et par semaine et à 2 kg par foyer et par semaine pour les déchets ménagers spéciaux.

Les déchets acceptés sont :

- * **Les gravas inertes** : pierres, briques, tuiles, béton, carrelages, etc.....
- * **Les encombrants non métalliques, tout –venant** : meubles, canapés, matelas, moquette, bois-traités, menuiseries, laine de verre, laine de roche, vitres, miroirs.....
- * **Les cartons** : uniquement les cartons d'emballage (type carton de déménagement pliés et ficelés)
- * **Les papiers et autres cartons** : uniquement les cartonnettes d'emballage et les journaux, revues, magazines, publicités, ...

- * **Les déchets verts** : tontes de gazon, branches, (longueur maxi 1,5 m, diam 10 cm), feuilles,...
- * **La ferraille** : objets et matériel majoritairement métalliques, sommiers, fonte, tôles,...
- * **Le verre** : uniquement les bouteilles et les pots en verre, bocaux, flacons,...
- * **Les huiles moteurs** : uniquement les huiles issues de la vidange des moteurs dans la limite de 10 litres par semaine par foyer.
- * **Les déchets ménagers spéciaux** : les batteries, les restes de solvants et de peintures, herbicides et pesticides, bombe aérosols toxiques, piles, cartouches d'imprimantes, néons) et dans la limite de 2 kg par semaine/ Foyer
- * **Les pneumatiques** : tous les pneumatiques non déchirés et déjantés des véhicules de tourisme.

Les pneumatiques des professionnels, agricoles ou de vélos ne sont pas acceptés.

* **Les DEEE - Déchets électriques – électroniques et électro-ménager** : gazinière, frigo, lave-vaisselle, lave-linge, rasoirs, téléphones portables, écrans TV et ordinateurs etc...

* **Le placoplâtre**

* **les ampoules**

* **Les piles**

* **Le bois** : tous les déchets meubles, palettes,

* **Les bidons pétroles**

* **L'huile de friture**

* **Les cartouches d'imprimantes**

L'accès à la déchèterie est réglementé.

2 - LE PERSONNEL

Depuis l'ouverture de la déchèterie, le gardiennage est confié à Emmaus situé à Pontigny.

Pour la rémunération du gardiennage, nous prenons en charge la location de benne mise à disposition d'Emmaus, le transport et traitement des divers non recyclable à hauteur de 100 tonnes par an.

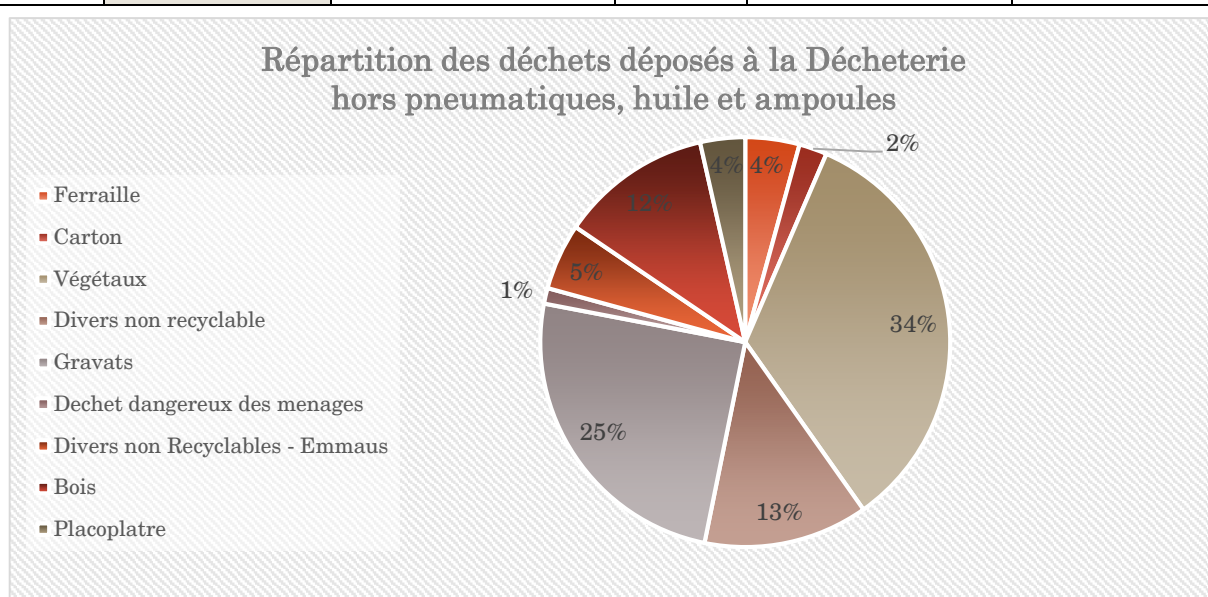
L'entretien courant est fait par nos agents communautaires.

3 - INDICATEURS TECHNIQUES

Le Communauté a collecté **1 864.44 T** de déchets soit environ (1 864.44 T /6 607 hab) **282.19 kg/an/habitant** de déchets.

Par contrat, la déchèterie accepte la plupart des déchets issus des ménages et notamment : les déchets verts, les cartons, ferraille, divers non recyclables, gravats, produits nocifs ou toxiques (déchets dangereux des ménages), les piles et batteries, les D3E. Elle accepte également d'être une plateforme pour accueillir les pneus, huiles de vidange, les bidons de pétrole, etc....

	Quantité 2013	Quantité 2012	unité	Différence entre 2012 – 2013 en kg	Différence entre 2012 – 2013 en %
Déchets verts	627.68	589.04	tonnes	+ 38.64	+ 6.56 %
Ferraille	79.48	86.94	Tonnes	-7.46	-8.58 %
Cartons	41.12	41.46	tonnes	-0.34	-0.82 %
Divers non recyclables	241.44	339.92	tonnes	-98.48	-28.97 %
Divers non recyclables – Emmaus	97.50	91.56	tonnes	+ 5.94	+6.49 %
Gravats	461.95	479.23	tonnes	-17.28	-3.60 %
Déchets dangereux des ménages	22.96	17.60	tonnes	+ 5.36	+30.45 %
DEEE	Non communiqué	Non communiqué	tonnes		
Bois Classe A	222.72	151.32	tonnes	+ 71.4	+47.18 %
Placoplatre	65.93	50.64	tonnes	+ 15.29	+ 30.19 %
Huiles	Non communiqué	Non communiqué			
Pneus	3.66	3.42	tonnes	+ 0.24	+7.01 %
Ampoules	Non communiqué	Non communiqué			
Piles	Non communiqué	Non communiqué			
Total	1 864.44	1 851.13		+ 13.31	+0.72 %



Ce sont les végétaux qui représentent la plus grosse part des dépôts à la déchèterie, viennent ensuite les gravats, puis les divers non recyclables.

La plupart des matériaux récupérés à la déchèterie font l'objet d'un acheminement vers des filières de recyclage, hormis les divers non recyclables qui sont enfouis dans un centre d'enfouissement.

Valorisation

Les matériaux récupérés suivent les filières suivantes :

Matériaux collectés	Collecté à la déchèterie	Filières
Ferraille	79.48 T	Bourgogne Environnement
Cartons pliés	41.12 T	Sorepar
Bornes Vêtements	8.87 T	Eco Textile

Depuis Juin, la Collectivité par le biais d'Ecotextile a mis à disposition des bornes à vêtements. Voici une liste de ce que l'on peut y déposer :

- Les vêtements, (doivent être propres et emballés dans des sacs plastiques)
- Les linges de maison,
- Les chaussures,
- Les sacs à main et autres articles de maroquinerie

Les D3 E –Déchets électriques électroniques et électroménagers sont repris par Emmaus.

5 - FREQUENTATION DE LA DECHETERIE

Au total ce sont **15 308 de passage** à la déchèterie (voir tableau de répartition ci-dessous).

C'est donc en moyenne **58 passages** par demi-journée d'ouverture

	Total
BEAUMONT	1 175
CHEMILLY SUR YONNE	1 844
HERY	4 121
MONT SAINT SULPICE	1 781
ORMOY	1 732

SEIGNELAY	4 655
Total	15 308

Ce tableau démontre que la plupart des administrés des communes ont utilisé le service mis en place,

Le mois Juin, Juillet et Août sont les mois qui recensent le plus de passages, avec un minima pour le mois de Juin de 1 802 passages.

6 - INDICATEURS FINANCIERS

Les coûts de fonctionnement sont les suivants :

	Montant de la dépense H.T Année 2013	Montant de la dépense HT Année 2012
Personnel - Emmaus	10 917.71 €	14 359.24 €
Location Benne	1 000 €	1 140.00 €
Transport	3 677.67 €	
Traitement	4 957.84 €	13 219.24 €
TGAP	1 282.20 €	
Enlèvement	57 283.99 €	
Traitement	45 365.43 €	133 475.25 €
TGAP	3 119.01 €	
Avoir de l'agence de l'eau		-5 700.90 €
TOTAL	116 686.14 €	142 133.59 €

Valorisation

Au cours de l'année 2013, le Communauté a perçu une somme de 11 244.07 € pour la valorisation des déchets (ferraille et cartons).

Le coût réel de la déchèterie est de (116 686.14 €- 11 244.07 €)/ 6 607 hab) **15.96 € /an/habitant.**

RATIOS

Les éléments chiffrés sont réels pour l'année 2013 sur 12 mois.

INDICATEURS TECHNIQUES

	Tonnages	Ratio / habitants en kg
OM (y compris refus de tri)	1 611.44	243.90
Tri sélectif	204.94	31.02
Verre	204.02	30.88
Déchèterie	1 864.44	282.19
TOTAL	3 884.84	587.99

INDICATEURS FINANCIERS

	Coût	Valorisation subvention	Ratio/hab/an
OM	298 932.84 €		45.24 €
Tri sélectif	43 041.11 €	38 898.09 €	0.63 €
Verre	7 141.43 €	4 125.54 €	0.46 €
Déchèterie	116 686.14 €	11 244.07 €	15.96 €
TOTAL H.T	465 801.52 €	54 267.7 €	62.29 €

Rapprochement par rapport à la comptabilité

Il tient compte des opérations réelles liées à l'amortissement, au fonctionnement, à l'entretien général, au personnel pas nécessairement présentés dans le présent rapport et sur l'ensemble des opérations comptables de l'année 2013 (titres et recettes 2013).

Total des Dépenses 625 738.21 €

Total des Recettes 675 815.03 €

RAPPROCHEMENT PAR RAPPORT A LA COMPTABILITE – coût par habitant TTC

	Année N
Collecte + traitement	75.71
Amortissement	5.24
Personnel et Charges	4.08
Intérêts	1.18
Divers (impôts, entretien, assurance..)	3.43
Annulation de Redevance	0.69
Total TTC (dépenses fonctionnement/nb habitants)	90.33 € TTC

